

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance N° 6

Mardi 22 juin 2004

Ouverture de séance à 18 h 00

16 membres présents

Le quorum étant atteint, Madame le Principale ouvre la séance, Mme CHARRIER, représentante des Amis du Collège, assure le secrétariat.

## POINT – I

Adoption du Compte rendu du Conseil d'Administration n° 5

Adopté à l'unanimité :

Adoption de l'ordre du jour du Conseil d'Administration n° 6.

- Questions diverses :
- 1 - B.2.i
  - 2 – Projet classe bilingue
  - 3 – Déroulement des conseils de discipline
  - 4 – Prévision de D.H.G. rentrée 2004/2005
  - 5 - Formation informatique
  - 6 – Contrat CES – CEC

Adopté à l'unanimité.

## POINT II

Projets pédagogiques :

Actions envisagées : cf : PJ

Formation des délégués élèves en 2003/2004, elle a été assurée par Madame La Conseillère Principale d'Education et des enseignants volontaires à la Maison de la Giraudière (Brignais). Il s'agit de définir les rôles et de faire des mises en situation (conseil de classe).

Voyage aux Pays Bas- Projet en adéquation avec le programme des 4èmes (thèmes : l'eau, les entreprises, les musées, les polders) etc.... 48 élèves du niveau 4<sup>ème</sup> seront concernés, le séjour aura lieu hors vacances scolaires.

Echange avec HIRSCHBERG – Mme COLAS transmet ses dossiers à son successeur.

Sécurité Routière : on espère une augmentation des moyens mis à la disposition de l'établissement qui se chargera de les répartir entre les niveaux 5<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> (prestations faibles pour épreuve ASSR de 3<sup>ème</sup> )

Alternance 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> : il s'agit de projets individuels ou collectifs dans le bassin de formation ou en entreprise

Un forum des métiers sera organisé par les entreprises du Sud-Ouest Lyonnais en janvier 2005 sous forme de table ronde.

BATACUDA : travail sur les musiques de l'hémisphère sud avec apprentissage de chants et approche d'instruments de musique avec des intervenants extérieurs. Création en vue d'un spectacle au Briscopie.

Stage plein air : M. MOLARD regrette une faible participation des familles cette année. D'où une réflexion à avoir pour envisager une nouvelle formule.

Aide aux devoirs : en fonction des moyens humains et financiers dont disposera le forum, on espère une extension de cette aide l'an prochain.

Vote : le projet d'actions liées au projet d'établissement est adopté à l'unanimité : 16 pour – 0 contre

En ce qui concerne le projet de voyage aux Pays-Bas, des remarques sont formulées par les enseignants à savoir la non-participation de tous les élèves d'un même niveau, le problème du coût élevé et enfin les problèmes culturels révélés ou augmentés par ces voyages facultatifs.

Le projet est adopté : 14 pour – 2 abstentions – 0 contre

Sortie Volcans d'auvergne, concernera le niveau 4<sup>ème</sup>, en début d'année scolaire en relation avec le travail de S.V.T. :

Adopté à l'unanimité : 16 pour – 0 contre

Journée portes ouvertes, les Amis du Collège proposent que soit organisée une journée portes ouvertes en 2004/2005 afin de répondre à une attente des parents et des élèves de CM2.

On rappelle qu'il y a 2 ans, le samedi matin choisi compensait pour moitié le « Pont de l'Ascension », ce qui ne sera plus possible dans l'avenir. Il faudra donc réfléchir sur les modalités envisageables : un mercredi matin pour réaliser cette opération, emporte l'adhésion de la majorité des participants.

Projet : journée des métiers

Les Amis du Collège aimeraient voir mettre en place une journée où les parents d'élèves viendraient présenter leur métier aux élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.

Madame la Principale fait remarquer que cela permettrait également la création de liens privilégiés entre les parents et le collège. Il paraît souhaitable que cette journée puisse s'articuler avec le stage entreprise de 3<sup>ème</sup>. La réflexion est à poursuivre tant côté « parents » que côté « collège ».

Règlement Intérieur

Une modification est demandée par la loi et concerne le principe de laïcité cf PJ

Il faut noter que sera laissée la phrase : « Les corrections personnelles..... activités d'enseignement », mais que le reste du dernier paragraphe sera remplacé.

Vote à l'unanimité : 16 pour – 0 contre

### **POINT III**

a) cf PJ

b) cf PJ – A noter que l'opération cartables allégés prend fin. Il s'agissait d'une action ponctuelle décidée par le Conseil Général à la suite de la mise en place du Conseil Général des Jeunes Collégiens.

c) Ressources nouvelles – prélèvement sur réserves

Explications données par Mme la Gestionnaire, le vote porte sur le prélèvement sur les réserves : 9 000 €.

Vote à l'unanimité : 16 pour – 0 contre

Contrats :

- SAMMIG : entretien le réseau administratif (distinct du réseau pédagogique).

Vote à l'unanimité

- Centre Français d'Exploitation du droit des copies : une redevance est perçue d'un montant de 1,47 € HT par élève. A partir de 2005 celle-ci sera fonction du nombre de copies reçues par les élèves (système de tranche 0 à 100, supérieur à 100).

Le Chef d'établissement est autorisé à signer un nouveau contrat – Vote à l'unanimité : 16 pour – 0 contre

Départ de Mme COLAS à 20 h 00 –restent 15 membres du C.A.

- Contrat à signer avec le nouvel établissement mutualisateur de la gestion des Assistants d'Education et des Aides Educateurs. Suite à la réorganisation des établissements mutualisateurs, le Collège Jean Zay est maintenant rattaché au Lycée Lumière.

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'Etablissement à signer deux nouveaux contrats.

Vote à l'unanimité : 15 pour – 0 contre

- Contrat d'entretien : les entreprises déjà prestataires ont fait des propositions

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'Etablissement à prolonger les contrats suivants souscrits dans le cadre du groupement d'achat et arrivant à échéance au 30/06/2004 avec les même prestataires.

Vote à l'unanimité : 15 pour – 0 contre

- Contrats d'entretien des photocopieurs : Mme la Gestionnaire présente le nouveau contrat - location d'un nouveau photocopieur (avec connectique réseau en salle des professeurs) et regroupement de l'entretien des deux appareils. La Société KONICA propose un tarif identique à celui d'il y a deux ans : 0,0076 € la copie pour 80 000 copies.

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'Etablissement à signer un contrat de location et un nouveau contrat d'entretien.

Vote à l'unanimité : 15 pour – 0 contre

Convention « permis de Réussir » : Le Conseil Régional propose d'aider les établissements pour l'orientation.. La nouvelle convention est liée au respect du Droit Européen ainsi qu'au respect des procédures concernant les marchés publics. L'Etablissement s'engage à respecter cette nouvelle convention. Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'Etablissement à signer cette nouvelle convention.

Vote à l'unanimité : 15 pour – 0 contre

Mise au rebut cf PJ

Vote à l'unanimité : 15 pour – 0 contre

## IV QUESTIONS DIVERSES

B2i : Brevet Informatique et Internet (cf BO 2000)

Suite à une réunion interne à l'établissement, différents points sont à noter :

- L'évaluation doit être pluridisciplinaire et sur deux niveaux en 6<sup>ème</sup> : évaluation des élèves grâce à un logiciel ou Internet. Les élèves non déjà formés seraient suivis en 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>. En 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> nouveau travail pluridisciplinaire et nouvelle évaluation avec un temps fort à la fin du collège en 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.
- Il y a un besoin de formation des enseignants , de réflexion au sujet de l'utilisation des salles en fonction du travail en ½ classe (15 postes informatiques). De même il est nécessaire que les enseignants disposent d'un temps de concertation.

En principe le projet devrait démarrer à la rentrée 2004 puisque le matériel est installé. La direction du collège entend les différentes remarques mais ne dispose pas de beaucoup de moyens supplémentaires en terme d'heure ou de locaux.

Les Amis du Collège demandent une information concernant la création éventuelle d'une classe européenne.

Madame la Principale répond qu'en effet une réflexion est entamée au sein du collège au sujet de la création d'une classe bi-langue en 6<sup>ème</sup>, et qu'une demande officielle auprès de l'Inspection Académique devrait bientôt être faite.

Déroulement des Conseils de Discipline

La PEEP propose une évolution de la procédure :

- connaissance de la sanction demandée avant les débats
- connaissance des actions déjà mises en place pour l'élève au sein de l'établissement.

On propose un débat au sein d'une Commission Permanente afin d'envisager les modifications et ajustements permis par le règlement quant au déroulements des Conseils de Discipline.

Départ de Mme LAMPLE-LONJOU à 21 h 05, restent 14 présents.

Prévision de D.H.G. 2004/2005

Les enseignants s'inquiètent de la disparition d'une classe.

Madame la Principale précise la répartition prévue à ce jour :

18 classes (465 élèves)	5 classes de 6 <sup>ème</sup>	115 élèves	soit	23/classe
	4 classes de 5 <sup>ème</sup>	100 élèves	soit	25/classe
	5 classes de 4 <sup>ème</sup>	130 élèves	soit	26/classe
	4 classes de 3 <sup>ème</sup>	120 élèves	soit	30/classe

Le nombre de classes ne peut être modifié. La seule adaptation possible est sur le nombre de classes en 6<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>. Il ne paraît pas souhaitable de surcharger le niveau 6<sup>ème</sup>.

Les enseignants déplorent l'augmentation de l'hétérogénéité dans les classes et la baisse des moyens mis à leur disposition. Mme la Principale rappelle que même si la répartition par niveau est différente de celle prévue en janvier, l'effectif global est identique à celui de janvier.

Formation Informatique :

Les enseignants jugent indispensable une formation informatique en interne avec des intervenants extérieurs.

Madame la Principale confirme la mise en place de la demande d'une telle formation.

Contrats CES – CEC

Information donnée par Madame la Gestionnaire, depuis janvier 2004, l'état ne finance plus les CES qu'à hauteur de 65 % (contre 85 % avant, 15 % restant à l'Education Nationale). L'Education Nationale n'a pas encore trouvé le complément de financement. Il y a mise en place de quotas au niveau académique qui permettent au collège de ne signer qu'un seul contrat CES et CEC par an. Il n'est donc plus possible de signer un nouveau contrat en cours d'année même si l'un des deux précédents se termine.

La séance est levée à 21 h 35.

La Secrétaire de Séance,

Mme CHARRIER

